

Tél 079 354 64 46

Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Courrier citrap-vaud
1000 Lausanne

email secretariat@citrap-vaud.ch

Inscription à l'Assemblée générale du jeudi 31 mars dès 17h30 à l'Espace Dickens, Lausanne

Avenue Dickens 4, 1006 Lausanne (à proximité de la gare)

Programme

- 17h30 Accueil
- 18h00 Assemblée générale de la citrap-vaud
- 19h00 **Conférence de Tobias Imobersteg,
premier secrétaire général de la SwissRailvolution !**
- 20h00 Repas convivial au Restaurant La Bruschetta (aux frais des participant.e.s)

Bulletin d'inscription à faire parvenir le 29 mars 2022 au plus tard
par email (secretariat@citrap-vaud.ch) ou courrier postal (citrap-vaud, 1000 Lausanne)



-
- Je participerai à l'assemblée générale de la citrap-vaud à 18h00 précise (MASQUE OPTIONNEL)
 - Je participerai à la conférence de Tobias Imobersteg à 19h00 environ (MASQUE OPTIONNEL)
 - Je participerai au repas de 20h00 (au frais du / de la participant.e)

Nom :

Prénom :

- Je ne pourrai malheureusement pas participer à l'AG 2022 le 31 mars

citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud
Pour la mobilité de demain

Tél 079 354 64 46

Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Courrier citrap-vaud

1000 Lausanne
email secretariat@citrap-vaud.ch

L'ordre du jour de la partie statutaire 2022 sera le suivant :

- 1 Bienvenue ; élection de deux scrutateurs.
- 2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2021 (voir annexe).
- 3 Rapport du Comité
 - 3.1 Activité du Comité
 - 3.2 Activité du Groupe Transports Régionaux et Horaires (GT TRH)
 - 3.3 Activité du Groupe de travail Lausanne (GT Lausanne)
 - 3.4 Activité du Groupe de travail Lac (GT Lac)
 - 3.5 approbation du rapport et décharge.
- 4 Rapport du Délégué à la CITRAP Suisse.
- 5 Rapport du Trésorier (voir annexe).
- 6 Rapport des vérificateurs des comptes 2021, approbation des comptes et décharge.
- 7 Fixation du montant des cotisations 2023, budget 2022 mis à jour (voir annexe).
- 8 Élection des membres du Comité.
- 9 Élection de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant.
- 10 Divers et propositions individuelles. Celles-ci doivent si possible nous parvenir par écrit (poste ou email) jusqu'au 29 mars afin que nous puissions les inclure dans l'ordre du jour.